

**MEMORIAL**



**Memorial**

DU

DES

**GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.**

**Großherzogthums Luxemburg.**

**LUNDI, 26 août 1889.**

**N. 39.**

**Montag, 26. August 1889.**

*Arrêté du 21 août 1889, relatif à la vidange des coupes des communes et des établissements publics.*

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR ;

Vu l'art. 57 du cahier des charges du 25 avril—3 mai 1850, sur l'exploitation et la vidange des coupes des communes et des établissements publics ;

Attendu qu'il y a lieu de proroger le délai prévu ;

Sur le rapport de M. l'inspecteur des eaux et forêts :

Arrête :

Le délai pour la vidange des coupes est prorogé pour l'année courante jusqu'au 30 septembre prochain inclusivement.

Luxembourg, le 21 août 1889.

*Le Directeur général de l'intérieur,*  
**H. KIRPACH.**

*Avis. — Service sanitaire.*

Il est porté à la connaissance du public que la 3<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire du Collège médical aura lieu le samedi, 30 août courant, vers 10 heures du matin, dans le local ordinaire des séances au palais de justice.

Luxembourg, le 21 août 1889.

*Le Directeur général des travaux publics,*  
**V. THORN.**

*Beschluß vom 21. August 1889, die Räumung der Holzschläge der Gemeinden und öffentlichen Anstalten betreffend.*

Der General-Director des Innern ;

Nach Einsicht des Art. 57 des Bedingungsheftes vom 25. April—3. Mai 1850, über die Ausbeutung und Räumung der Holzschläge der Gemeinden und öffentlichen Anstalten ;

In Anbetracht, daß es geziemend ist, die vorgesehene Frist zu verlängern ;

Auf den Bericht des Hrn. Inspectors der Gewässer und Forsten ;

Beschließt :

Die Frist zur Räumung der Holzschläge ist für das laufende Jahr bis zum 30. September L. einschließlich verlängert.

Luxemburg, den 21. August 1889.

*Der General-Director des Innern,*  
**H. Kirpach.**

*Bekanntmachung. — Sanitätsdienst.*

Es wird hiermit zur öffentlichen Kenntniß gebracht, daß die dritte ordentliche Generalversammlung des Medicinalkollegiums am Samstag, 30. d. Mts., gegen 10 Uhr des Morgens, im gewöhnlichen Sitzungsorte im Justizpalaste stattfinden wird.

Luxemburg, den 21. August 1889.

*Der General-Director der öffentlichen Arbeiten,*  
**B. Thorn.**

*Avis — Cour militaire.*

Par arrêté royal grand-ducal du 21 août et., M. Théodore *Trausch*, capitaine chef de la compagnie des gendarmes à Luxembourg, a été nommé conseiller à la Cour militaire du Grand-Duché en remplacement de M. *Bourgeois*, promu aux fonctions de major-commandant de la force armée.

Par le même arrêté, M. Guillaume *Weydert*, capitaine-chef de la compagnie des volontaires à Luxembourg, est nommé conseiller suppléant à la même Cour militaire.

Luxembourg, le 24 août 1889.

*Le Ministre d'État, Président  
du Gouvernement,  
EYSCHEN.*

*Avis. — Propriété littéraire et artistique.*

Suivant une communication de M. le Président de la Confédération suisse, le Gouvernement de la Principauté de Monaco a déclaré accéder à la convention internationale signée à Berne le 9 septembre 1886 pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

Luxembourg, le 22 août 1889.

*Le Ministre d'État, Président  
du Gouvernement,  
EYSCHEN.*

*Avis. — Administration communale.*

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, démission honorable a été accordée, sur sa demande, à M. Ph. *Kraus* de Bilsdorf, de ses fonctions d'échevin de la commune d'Arsdorf.

Luxembourg, le 23 août 1889.

*Le Directeur général de l'intérieur,  
H. KIRPACH.*

**Bekanntmachung. — Militärgerichtshof.**

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 21. August l. ist Hr. Theodor *Trausch*, Hauptmann der Gendarmencompagnie zu Luxemburg, zum Rath am Militärgerichtshof des Großherzogthums ernannt worden, in Ersetzung des zum Major-Commandanten der bewaffneten Macht beförderten Hrn. *Bourgeois*.

Durch denselben Beschluß ist Hr. Wilhelm *Weydert*, Hauptmann der Freiwilligencompagnie zu Luxemburg, zum Ergänzungsrath am gen. Militärgerichtshof ernannt worden.

Luxemburg, den 24. August 1889.

*Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
Eyschen.*

**Bekanntmachung. — Nachdruck.**

Gemäß Mittheilung des Hrn. Präsidenten des schweizerischen Bundes hat die Regierung des Fürstenthums Monaco erklärt, der am 9. September 1886 zu Bern, wegen Bildung eines internationalen Verbandes zum Schutze von Werken der Litteratur und Kunst, abgeschlossenen Uebereinkunft beizutreten.

Luxemburg, den 22. August 1889.

*Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
Eyschen.*

**Bekanntmachung. — Gemeinde-Verwaltung.**

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage ist dem Hrn. Ph. *Kraus* von Bilsdorf, auf sein Ersuchen, ehrenvolle Entlassung als Schöffe der Gemeinde Arsdorf bewilligt worden.

Luxemburg, den 23. August 1889.

*Der General-Director des Innern,  
H. Kirpach.*

*Instructions pour régler le mode de paiement de diverses dépenses à faire dans l'intérêt de la police ou des prisons.*

L'arrêté royal grand-ducal du 21 novembre 1888 fixe les indemnités de voyage et de déplacement revenant aux gendarmes du chef de transports de personnes, dans l'intérêt de l'un des services de la police judiciaire, de la police administrative et des prisons.

Ces indemnités resp. les déboursés seront payés dorénavant aux ayants-droit, dès que le transport sera effectué, par les receveurs de l'enregistrement.

Pour simplifier les écritures, des formulaires imprimés seront mis à la disposition de la gendarmerie. Il y a un formulaire spécial pour chacune des trois catégories de transport.

Dès qu'un transport est effectué, le commandant de la brigade soumettra la déclaration, soit au magistrat qui a requis le transport, soit à celui à la disposition de qui la personne escortée aura été placée. Ce magistrat, après avoir vérifié la déclaration, y couchera son réquisitoire afin de paiement, qui sera effectué contre quittance du chef de la brigade, soit par le bureau dans le ressort duquel se trouve la résidence de l'ayant-droit, soit par celui de la résidence du magistrat.

Les déclarations présentées par la gendarmerie de Vianden seront acquittées au bureau de l'enregistrement de Diekirch.

La régularisation de ces dépenses se fera à la fin de chaque trimestre, sur déclarations en double à dresser séparément pour chacune des trois diverses espèces d'avances, et accompagnées des quittances à l'appui.

Luxembourg, le 24 août 1889.

<i>Le Ministre d'État,</i>	<i>Le Directeur général</i>
<i>Président du Gouvernement,</i>	<i>des finances,</i>
EYSCHEN.	MONGENAST.

*Avis. — Frais de justice.*

Par arrêté royal grand-ducal du 21 août c', il a été alloué aux greffiers des tribunaux d'ar-

**Anweisungen für den Zahlungsmodus verschiedener Ausgaben im Interesse der Polizei oder der Gefängnisse.**

Der Königl.-Großh. Beschluß vom 21. November 1888 bestimmt die Reisevergütungen, auf welche die Gendarmen für Transportirung von Personen im Interesse eines Dienstes der Gerichts- oder Verwaltungspolizei oder der Gefängnisse Recht haben.

Diese Vergütungen bezw. die Baaranslagen werden künftig den Betreffenden durch die Einregistrierungseinnehmer ausbezahlt, sobald der Transport stattgefunden hat.

Der Einfachheit halber werden der Gendarmerie Druckformulare zur Verfügung gestellt, und zwar eigene Formulare für jede der drei Transportgattungen.

Sobald ein Transport stattgefunden hat, wird der Brigadecommandant die Kostenaufstellung entweder der Magistratsperson, welche den Transport verfügt hat, oder demjenigen, zu dessen Verfügung die eskortierte Person gestellt worden ist, einhändigen. Die betr. Magistratsperson versteht die Aufstellung nach vorheriger Prüfung mit einer Zahlungsaufforderung, und die Auszahlung geschieht sodann gegen Quittung des Brigadecommandanten entweder durch das Amt, in dessen Bezirk der Rechtshabende, oder durch dasjenige, in dessen Bezirk die Magistratsperson wohnt.

Die von der Gendarmerie von Vianden eingereichten Kostenaufstellungen werden durch das Einregistrierungsbüreau von Diekirch ausbezahlt.

Die Regelung dieser Ausgaben geschieht zu Ende jeden Vierteljahres auf Grund von Deklarationen, welche für jede der drei Arten von Vorschüssen besonders aufzustellen und mit den betr. Quittungen zu belegen sind.

Luxemburg, den 24. August 1889.

<i>Der Staatsminister,</i>	<i>Der General-Director</i>
<i>Präsident der Regierung,</i>	<i>der Finanzen,</i>
E y s c h e n.	M o n g e n a s t.

**Bekanntmachung. — Gerichtskosten.**

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 21. August l. sind den Gerichtsschreibern bei den Bezirksge-

rondissement, à charge du débiteur qui demande le concordat préventif de la faillite, du chef des lettres de convocation qu'ils sont chargés d'expédier en exécution de l'art. 8 de la loi du 14 avril 1886, à titre d'émoluments et indépendamment des déboursés :

- a) pour la minute de la lettre chargée qui restera déposée au greffe. . . fr. 1 00
- b) pour chaque copie . . . . . » 0 10

Luxembourg, le 24 août 1889.

*Le Ministre d'État, Président  
du Gouvernement,*  
EYSCHEN.

*Avis. — Postes.*

Il est porté à la connaissance du public qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, les heures de départ et d'arrivée de la voiture postale Vianden-Obersgegen sont fixées comme suit :

- Départ de Vianden 11 30 h. m.
- Arrivée à Obersgegen 12 15 h. s.
- Départ d'Obersgegen 12 30 h. s.
- Arrivée à Vianden 1 15 h. s.

Luxembourg, le 24 août 1889.

*Le Directeur général des finances,*  
M. MONGENAST.

*Avis. — Administration communale.*

Par arrêtés du soussigné en date de ce jour, démission honorable a été accordée, sur leurs demandes, à MM. Mathias Zahlen de Fentange et Michel Fisch de Reuland, de leurs fonctions d'échevins des communes respectives de Hesperange et de Heffingen.

Luxembourg, le 22 août 1889.

*Le Directeur général de l'intérieur,*  
H. KIRPACH.

richten, zu Lasten des Schuldners, welcher ein Präventiv-Concordat nachsucht, für die gemäß Art. 8 des Gesetzes vom 14 April 1886 ausgefertigten Einberufungsbriefe folgende Emolumente, außer den Baarauslagen zuerkannt worden :

- a) Für das Original des eingeschriebenen Briefes, welches bei der Gerichtsschreiberei zu hinterlegen ist . . . . . Fr. 1 00
- b) Für jede Abschrift . . . . . Fr. 0 10

Luzemburg, den 24. August 1889.

Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
Eyschen.

**Bekanntmachung. — Postwesen.**

Es wird hiermit zur öffentlichen Kenntnis gebracht, daß die Abfahrts- und Ankunftsstunden des Postwagens Vianden Obersgegen vom 1. September künftigt ab festgesetzt sind, wie folgt :

- Abfahrt in Vianden 11 Uhr 30 B.,
- Ankunft in Obersgegen 12 Uhr 15 N.,
- Abfahrt in Obersgegen 12 U. 30 N.,
- Ankunft in Vianden 1 Uhr 15 N.

Luzemburg, den 26. August 1889.

Der General-Director der Finanzen,  
M. M o n g e n a s t.

**Bekanntmachung. — Gemeinde-Verwaltung.**

Durch Beschlüsse des Unterzeichneten vom heutigen Tage ist, auf ihr Ersuchen, den H. Mathias Zahlen von Fentingen, und Michel Fisch von Reuland, ehrenvolle Entlassung als Schöffen der resp. Gemeinden Hesperingen und Heffingen bewilligt worden.

Luzemburg, den 22. August 1889.

Der General-Director des Innern,  
H. K i r p a c h.

*Avis. — Télégraphes.*

Il est porté à la connaissance du public que les agences et relais des postes ci-après sont ouverts au service  *télégraphique*  pendant les heures suivantes :

**Bekanntmachung. — Telegraphenwesen.**

Es wird hiermit zur öffentlichen Kenntniß gebracht, daß die nachstehend verzeichneten Agenturen und Postrelais zu folgenden Dienststunden für den telegraphischen Verkehr geöffnet sind :

NOMS DES BUREAUX. Namen der Ämter.	Heures d'ouverture pour le public pendant Dienststunden für das Publikum während			
	les jours de la semaine. der Wochentage.		les dimanches et jours fériés. der Sonn- und Feiertage.	
	Matin. Vormittags.	Soir. Nachmittags.	Matin. Vormittags.	Soir. Nachmittags.
Bascharage . . . . .	8-9, 10-12	2-5, 6-7	8-9, 10-11	4-5, 6-7
Bettborn . . . . .	7-9 <sup>25</sup> , 11 <sup>30</sup> -12	2-7	8-9	4-6
Boulaide . . . . .	8-12	2-7	8-10	4-6
Differdange . . . . .	8-12	2-7	8-10	4-6
Dudelange . . . . .	8-12	2-7	8-10	4-6
Esch-sur-Sûre . . . . .	9-12	2-7	9-11	4-6
Grosbous . . . . .	8-10, 10 <sup>30</sup> -12	2-7	8-10	4-6
Junglinster (Grevenmacher)	7-8	2 <sup>30</sup> -7	7-8	4-6
Rambrouch . . . . .	8-12	2-7	8-10	4-6
Roodt . . . . .	7-9 <sup>30</sup> , 11-12	1-3 <sup>30</sup> , 5-6 <sup>30</sup>	8-10	5-6
Sæul . . . . .	8-10	3-6 <sup>30</sup>	8-10	4-6
Steinfort . . . . .	8-12	2-7	8-10	4-6
Useldange . . . . .	8-12	2-7	8-10	4-6
Wecker . . . . .	8-12	2-7	8-10	4-6
Weiswampach (Clervaux) .	9-12	3-7	9-10	4-6
Wormeldange . . . . .	8 <sup>30</sup> -9 <sup>30</sup> , 10 <sup>30</sup> -12	2-7	8-10	4-6
Bœvange . . . . .	8-12	2-7	8-10	4-6
Dalheim . . . . .	8-12	2-7	8-10	4-6 en hiver. pendant la saison des bains.
Sandweiler . . . . .	7-	-9	7-	-9
Arsdorf . . . . .	7-	-9	7-	-9
Bourscheid . . . . .	7-	-9	7-	-9
Niederanven . . . . .	8-12	2-7	8-10	4-6
Feulen . . . . .	7-9 <sup>30</sup> , 11-12	1-3 <sup>30</sup> , 5-6 <sup>30</sup>	8-10	5-6
	7-	-9	8-12	3-6

Luxembourg, le 16 août 1889.

*Le Directeur général des finances,*  
**M. MONGENAST.**

Luxemburg, den 16. August 1889.

*Der General-Director der Finanzen,*  
**M. M o n g e n a s t.**

*1<sup>er</sup> Relevé des permis de chasse pour la durée de l'année de chasse de 1889-90.*

N <sup>o</sup> du permis de chasse.	Date de la délivrance.	Nom et prénoms de la partie prenante.	Qualité.	Domicile.
1	7 août 1889.	Thibeau, Victor.	Industriel.	Luxembourg.
2	id.	Saur-De Marie, François.	Rentier.	id.
3	id.	Kerckhoff, Albert.	Propriétaire.	id.
4	id.	Madame Kerckhof, Albert.	id.	id.
5	id.	Binsfeld, Henri-Nicolas.	Secrétaire communal.	Mersch.
6	id.	Monen, Mathias.	Cultivateur.	Essingen.
7	9 id.	Beschemont, J.-P. Nicolas.	Propriétaire.	Nommern.
8	4 id.	Thibesart, Jean-Pierre.	Rentier.	Schrandweiler.
9	id.	Leibfried, Edgard.	id.	id.
10	id.	Wilhelmy, Gustave.	Comptable.	Rollingen.
11	id.	Freiman, Pierre.	Cultivateur.	Cruchten.
12	8 août.	Vannerus, Henri.	Président de la Cour.	Luxembourg.
13	8 id.	de Dobbelaer, Oscar.	Etudiant.	Bruxelles.
14	id.	Nolet de Brouwere van Steland, Fr.	Rentier.	Mersch
15	id.	Adam, Jean-Baptiste.	Garde particulier.	Niedercorn.
16	id.	Muller, Hubert.	Directeur des mines.	Esch s /Alz.
17	id.	Metz, Léon.	Maître de forges.	id.
18	id.	Metz, Auguste.	Etudiant.	id.
19	9 id.	Brandenburger, Hubert.	Hôtelier.	Mersch.
20	10 id.	Fehlen, Jean.	Notaire.	Mersch.
21	id.	Collart, Jules.	Avocat.	Luxembourg.
22	10 août.	de la Fontaine, Alphonse.	Commissaire de district.	id.
23	id.	Comte de Bertier.	Propriétaire.	Chât. de Lagrange.
24	12 août.	de Bary, Guillaume.	Direct. d'expl. des chem. de fer G. L.	Luxembourg.
25	id.	Klensch, Jean-Nicolas.	Ingénieur civil.	id.
26	id.	Lefort, Emile.	Président du tribunal.	id.
27	id.	Ettinger, François.	Régisseur.	id.
28	id.	Altmayer, Adolphe.	Rentier.	id.
29	id.	de Saint Hubert, Auguste.	Industriel.	id.
30	id.	Majerus, Alphonse.	Juge.	id.
31	id.	de la Fontaine, Charles.	id.	id.
32	id.	Wolff, Edouard.	id.	id.
33	id.	Steichen, Joseph.	Conseiller à la Cour.	id.
34	id.	Weber, Louis.	Négociant.	id.
35	id.	Paquet, Emile.	Avocat.	id.
36	id.	Orts, Louis.	id.	id.

37	12 août.	Feyden, Arthur.	Avocat-avoué.	Luxembourg.
38	id.	Feyden, Jean-Nicolas.	id.	id.
39	id.	Fischer, Auguste.	id.	id.
40	id.	Kirsch, Jean-Pierre.	id.	id.
41	id.	Lamort, Léon.	Rentier.	id.
42	id.	Kihu, Pierre.	Cultivateur.	Rumelange.
43	id.	S. A. S. le prince Ch. d'Arenberg.	Propriétaire.	Meysembourg.
44	id.	Funck, Henri.	Agronome.	Cap.
45	id.	Jacquinet, Charles.	Rentier.	Bettembourg.
46	id.	Linden, Prosper.	Propriétaire.	Mersch.
47	id.	Kaysers, Pierre.	Cabaretier.	id.
48	id.	Hardt, Jean-Pierre.	Direct. de hauts-fourneaux.	Rodange.
49	id.	Alzin, Joseph.	Aubergiste.	id.
50	id.	Heuskin, Jean-Joseph.	Ingénieur.	Pétange.
51	id.	Dervaux, Ernest.	Industriel.	Senningen.
52	id.	Jœrg, Jean-Joseph.	Secrétaire communal.	Mamer.
53	id.	Koch, André.	Directeur des mines.	Esch s/Alz.
54	id.	Kahn, Nicolas.	Garde particulier.	Wickelscheid.
55	13 août.	Simons, Charles.	Directeur de banque.	Luxembourg.
56	id.	Simons, Paul.	Ingénieur civil.	Le Cateau.
57	id.	Simons, Charles.	Industriel.	id.
58	id.	Simons, Émile.	Élève de l'école centrale.	Paris.
59	id.	Simons, Henri.	Commis de banque.	Sarrebrück.
60	14 août.	Paquet, Jean-Joseph.	Tanneur.	Niedercorn.
61	id.	Conzemius, Antoine.	Juge de paix.	Lullange.
62	16 août.	Omlor, Adolphe.	Industriel.	Bonnevoie.
63	id.	Metz, Émile.	Député.	Beggen.
64	id.	Chomé, Jules.	Procureur général.	Luxembourg.
65	id.	Reuter, Jean.	Clerc de notaire.	id.
66	id.	Dumont, Camille.	Conseiller à la Cour.	id.
67	id.	Mersch, Frédéric-François.	Avocat.	id.
68	id.	Munchen, Alphonse.	Ingénieur.	id.
69	id.	Collart, Charles.	Propriétaire.	Dommeldange.
70	id.	Jungen, Clément.	Secrétaire communal.	Bascharage.
71	id.	Heldenstein, Henri.	Secrétaire des dom. roy.	Colmar.
72	id.	Nothomb, Alphonse.	Propriétaire.	Pétange.
73	id.	Meyer, Robert.	Direct. de la poudrerie.	Bivange.
74	id.	Peping, Jean-Pierre.	Aubergiste.	Bettembourg.
75	id.	Thilges, Albert.	Notaire.	Hellange.
76	id.	Dervaux, Paul.	Étudiant.	Senningen.
77	id.	Demuyser, Jean-Pierre.	Commissaire de district.	Grevenmacher.

78	16 août.	Diederich, Mathias.	Agronome.	Filsdorf.
79	id.	Diederich, Mathias.	Cultivateur.	Daundorf.
80	id.	Marx, Jacques.	id.	Mondorf-les-Bains
81	id.	Bellwald, Léon.	Marchand de vins.	id.
82	17 août.	Hemmer, Jean-Clement.	Ancien notaire.	Kœrich.
83	id.	Hemmer, Édouard.	Notaire.	Cap.
84	id.	Stein, Louis-Bernard.	Intendant des dom. roy.	Berg.
85	id.	Franck, Jean.	Aubergiste.	Clemency.
86	id.	Thill, Jean.	Hôtelier.	Bettingen.
87	id.	François, Pierre-Alexandre.	Capit. quartier-maître.	Hesperange.
88	id.	Neyens, Pierre.	Garde particulier.	Dommeldange.
89	id.	Faber, Auguste.	Médecin.	Eich.
90	id.	Urbes, Henri.	Régisseur.	Berschbach.
91	id.	Souvignier, Jean	Meunier.	Bissen.
92	id.	Schmit, Jean-Pierre.	Boucher.	Hollerich.
93	id.	Lefèvre, Eugène.	Fermier.	Pleitrange.
94	id.	Zahn, Gustave.	Sous-direct. de l'Athénée	Luxembourg.
95	id.	de Colnet, François.	Professeur.	id.
96	id.	de la Fontaine, Théodore.	Ingénieur.	id.
97	id.	Raynaud, Furcy.	Industriel.	id.
98	id.	Crocus, Charles.	Notaire.	id.
99	id.	Juncker, Jean.	Garde particulier.	Bissen.
100	id.	Jungers, Joseph.	id.	Birtrange.
101	id.	Baron de Blochhausen.	Député.	id.
102	id.	M <sup>me</sup> la baronne de Blochhausen	»	id.
103	19 août.	François, Camille.	Receveur général.	Luxembourg.
104	id.	François, Léon.	Candidat-ingénieur.	id.
105	id.	Becker, François.	Garde particulier.	Bourglinster.
106	id.	Weydert, Nicolas.	id.	Osterholz (Consd.)
107	id.	Even, Jean-Pierre.	Industriel.	Beaufort.
108	id.	Even, Henri.	Agronome.	id.
109	id.	Lamort, Eugène.	Industriel.	Manternach.
110	id.	Trotyanne, Hippolyte.	Rentier.	Mondorf-les-Bains.
111	id.	Cravat, Adolphe.	Contrôleur des contrib.	Grevenmacher.
112	id.	Péan, Auguste.	Major en retraite.	Echternach.
113	id.	Baldauff, Louis.	Négociant.	id.
114	id.	Witry, Léopold.	Rentier.	id.
115	id.	Loser, Joseph.	Notaire.	id.
116	id.	Knepper, Jean-Pierre.	Receveur des contrib.	id.
117	id.	Dondelinger, Jean-Henri.	Propriétaire.	id.
118	id.	Praus, Jean-Adam.	Secrétaire communal.	id.
119	id.	Mischel, Mathias.	Cultivateur.	Michelshof.



120	19 août.	Franck, Pierre.	Cultivateur.	Garnich.
121	id.	Schmitz, Jacques.	id.	id.
122	id.	Geymer, Jean-Henri.	id.	Hivange.
123	id.	Kerschen, Antoine.	id.	id.
124	id.	Kayl, Egide.	id.	Kahler.
125	id.	Giesch, Nicolas.	id.	id.
126	id.	Arend, Henri.	id.	id.
127	id.	Jaminet, Jean-Pierre.	id.	Weimershof.
128	id.	Becker, Jean.	Aubergiste.	Alzingen.
129	id.	Berchem, Nicolas.	Hôtelier.	Gare centrale.
130	id.	Becker, Alfred.	Cabaretier.	id.
131	id.	Schwartz, Eugène.	Receveur communal.	Bissen.
132	id.	Fend, Nicolas.	Clerc de notaire.	Cap.
133	id.	Schleich, Nicolas-Joseph.	Rentier.	Dahlem.
134	id.	Mouty, Paul.	id.	Luxembourg.
135	id.	Mineur, Fernand.	Directeur des minières.	Esch-sur-l'Alzette.
136	20 août.	Molitor, Emile.	Surnum. de l'enregistr.	Diekirch.
137	id.	Læis, Joseph.	Propriétaire.	id.
138	id.	Læis, Adolphe.	Agent d'affaires.	id.
139	id.	Frauenberg, Xavier.	Receveur de l'enregistr.	id.
140	id.	Hemmer, Jacques.	Comptable.	id.
141	id.	Bech, Charles.	Négociant.	id.
142	id.	Wagner, Pierre.	Cafetier.	id.
143	id.	Hamelius, Ernest.	Avocat.	id.
144	id.	Jacques, Ferdinand.	Avocat-avoué.	id.
145	id.	Glæsener, Mathias-Laurent.	Substitut du procureur.	id.
146	id.	Hartmann, Antoine.	Ingénieur.	id.
147	id.	Augustin, Hippolyte.	Procureur.	id.
148	id.	Badu, Nicolas.	Garde général.	id.
149	id.	Fohl, Jean-Pierre.	Juge.	id.
150	id.	Weis, Henri.	Tanneur.	Niedermerzig.
151	id.	Knepper, Dominique.	Cultivateur.	Obermerzig.
152	id.	Klensch, Jean.	id.	Niedermerzig.
153	id.	Thelen, Mathias.	id.	Merscheid (Putscheid).
154	id.	Welter, François.	id.	Hoscheid.
155	id.	Peters, Mathias.	id.	Putscheid.
156	id.	Koob, Jean.	id.	Bourscheid.
157	id.	Steichen, Guillaume.	id.	Pratz.
158	id.	Pauls, Nicolas.	id.	Weicherdange.
159	id.	Reding, Constant.	id.	Baschleiden.
160	id.	Kuborn, Louis.	Contrôleur des douanes	Troine.
161	id.	Pégard, Léon.	Rentier.	Useldange.

162	20 août.	Bouvier, Amand.	Rentier.	Urspelt.
163	id.	Bouvier, Arthur.	id.	Clervaux.
164	id.	Baron de Puttkammer, Ad.	Propriétaire.	Bettendorf.
165	id.	Schleich, François.	id.	Oberfeulen.
166	id.	Coster, Jean-François.	id.	Reisdorf.
167	id.	Trausch, Gustave.	Notaire.	Niederfeulen.
168	id.	Fonck, Henri.	id.	Rambrouch.
169	id.	Buffet, Jules.	Tanneur.	Ettelbruck.
170	id.	Huberty, François.	Professeur.	id.
171	id.	Schmeltzer, Maximilien.	Industriel.	Wiltz.
172	id.	Thilges, Louis.	Vérificateur de l'enregis.	id.
173	id.	Arens, Adolphe.	Percepteur des postes.	Hosingen.
174	id.	Kœpp, Jean-Nicolas.	Médecin.	id.
175	21 août.	Caron, Edouard.	Ingénieur-directeur.	Hussigny.
176	id.	Saur-Putz, Alfred.	Rentier.	Echternach.
177	id.	Diederich, Jacques.	Agronome.	Welfrange.
178	id.	Marx, Jean.	Cultivateur.	id.
179	id.	Thill, Jean.	id.	Stolzembourg.
180	id.	Gérard, Jean-Baptiste.	id.	Redange.
181	id.	Els-Hoffmann, Nicolas.	Couvreur.	Ettelbruck.
182	id.	Ensch, Charles-Dominique.	Hôtelier.	Vianden.
183	id.	Hippert, Martin.	Aubergiste.	Hosingen.
184	id.	Pirenne, Lucien-Henri-Jos.	Industriel.	Verviers.
185	id.	Dejardin, Joseph.	Négociant en laines.	id.
186	id.	Arens, Pierre.	Négociant.	Bettborn.
187	id.	Thilges, Michel.	Étudiant.	Wiltz.
188	id.	Thilges, Eugène.	id.	id.
189	id.	Thilges, Jean.	Boucher.	id.
190	id.	Gérard, Charles.	Tanneur.	id.
191	id.	Buffet, Charles.	id.	id.
192	id.	Gruber, Norbert.	Brasseur.	id.
193	id.	Mathieu, Charles.	Négociant.	id.
194	id.	Lambert, François.	Industriel.	id.
195	id.	Lambert, Joseph.	id.	id.
196	id.	Lambert, Charles.	id.	id.
197	id.	Faber, Georges.	id.	id.
198	id.	Simon, Eugène.	id.	id.
199	id.	Simon, Albert.	Étudiant.	id.
200	id.	Simon, Paul-Rodolphe.	id.	id.
201	22 août.	Lacroix, Léandre.	Avocat-avoué.	Luxembourg.
202	id.	Letellier, Maurice.	Avocat.	id.

203	22 août.	Heuardt, Gustave.	Conseiller à la Cour.	Luxembourg.
204	id.	Strock, Pierre-Nicolas.	Mécanicien.	id.
205	id.	de Gargan, Charles-Joseph.	Propriétaire.	id.
206	id.	de Gargan, Charles-Louis.	Étudiant.	id.
207	id.	de Gargan, Charles-Auguste.	Ingénieur.	Hayange.
208	id.	Pescatore, Antoine.	Agronome.	Luxembourg.
209	id.	Pescatore, Théodore.	Étudiant.	id.
210	id.	Brasseur, Hubert.	id.	Esch-s.-l'Alzette.
211	id.	Bivort, Théodore.	Ingénieur civil.	id.
212	id.	Hilger, Michel.	Entrepreneur.	Larochette.
213	id.	Meyers, Nicolas.	Médecin.	id.
214	id.	Salentiny, Jules.	Garde-général.	Rollingen.
215	id.	Gérard, Alphonse.	Directeur des mines.	Lamadelaïne.
216	id.	Welter, Michel.	Receveur communal.	Lintgen.
217	id.	Stoffel, Jean.	Commis.	Steinfort.
218	id.	Lehnertz, Jean-Pierre.	Négociant.	Heffingen.
219	id.	Fischer, Adolphe.	Agronome.	Cessingen.
220	id.	Witry, Michel.	Propriétaire.	Strassen.
221	id.	Tibesar, Jean-Pierre.	id.	Mamer.
222	id.	Lamesch, Jean.	Aubergiste.	Kehlen.
223	id.	Tesch, Georges.	Industriel.	Hesperange.
224	id.	Franck, Guillaume.	Régisseur.	Esch-s.-l'Alzette.
225	id.	Collart, Jules-Nicolas.	Maître de forges.	Steinfort.
226	id.	Sinner, Charles.	Rentier.	Mersch.
227	id.	Weyer, Bernard.	Boucher.	id.
228	id.	Servais, Auguste.	Directeur d'assurance.	id.
229	id.	Wilhelmy, Jean-Pierre.	Percepteur des postes.	id.
230	id.	John, Pierre.	Cabaretier.	Michelau.
231	id.	Metzler, Jean-Nicolas.	Cultivateur.	Bœvange s/A.
232	id.	Metzler, Jean-Pierre.	id.	Hivange.
233	id.	Hoffmann, Nicolas.	id.	Senningen.
234	id.	Marx, Nicolas.	id.	Schouweiler.
235	id.	Flammant, Émile.	id.	Hassel.
236	id.	Grethen, Nicolas.	id.	Reckange s/M.
237	id.	Schleich, Nicolas.	id.	Sanem.
238	id.	Leider, Mathias.	id.	Landscheid.
239	id.	Hosinger, Pierre.	id.	Merscheid.
240	id.	Krack, Charles.	id.	Heiderscheid.
241	id.	Theis, Jean-Nicolas.	id.	Merscheid.
242	id.	Hippert, Jean.	id.	Oetrange.
243	id.	Pletgen, Michel.	id.	Walsdorf.

244	22 août.	Farnier, Pierre-Joseph.	Cultivateur.	Troine.
245	id.	Heinen, Nicolas, dit François.	id.	Niederwampach.
246	id.	Haller, Léonard.	Douanier en retraite.	Troine.
247	id.	Brandenbourg, Jean-Pierre.	Employé.	Kreutzgründchen.
248	id.	Beffort, Dominique.	Garde particulier.	Neudorf.
249	id.	Juncker, Jean.	id.	Bivels.
250	id.	A. de Saintignon, Fernand.	Maître de forges.	Longwy.
251	id.	Kreins, Gustave.	Rentier.	Luxembourg.
252	id.	Pickar, Mathias.	Hôtelier.	Vianden.
253	23 août.	Velter, Gustave.	Industriel.	Remich.
254	id.	Weidenhaupt, Armand.	Négociant.	id.
255	id.	Schorn, Ernest.	Clerc de notaire.	id.
256	id.	Saur, Ernest.	Tanneur.	id.
257	id.	Macher, Joseph.	Rentier.	id.
258	id.	de Maringh, Gaspard.	id.	id.
259	id.	Feipel, Pierre.	Marchand de vins.	id.
260	id.	Zenner, Paul.	Cultivateur.	Schwebsingen.
261	id.	Linden, Théodore.	id.	Scheuerhof.
262	id.	Beissel, Nicolas.	id.	Kleinmacher.
263	id.	Gaasch-Alberty, Jean-Thom.	id.	Lenningen.
264	id.	Kummer, Antoine.	id.	Bous.
265	id.	Klein, Pierre.	id.	Welfrange.
266	id.	Flammant, Jean-Pierre.	id.	Junglinster.
267	id.	Faber, Charles.	Notaire.	id.
268	id.	Klein, Edouard.	Ancien notaire.	id.
269	id.	Muller, Jean.	Meunier.	Manternach.
270	id.	Lamort, Henri.	Étudiant.	id.
271	id.	Ungeheuer, Michel.	Régisseur.	Mertert.
272	id.	Wilhelmy, Jean.	Receveur de l'enregistr.	Grevenmacher.
273	id.	Kremer, Bernard.	Cabaretier.	Biver.
274	id.	Huberty, Alphonse.	Aubergiste.	Roodt (Betzdorf).
275	id.	Muller, Hubert.	Pépiniériste.	Langsur.
276	id.	Pündel-Viot, Léonard.	Vigneron.	Wormeldange.
277	id.	Ravelli, Louis.	Artiste lyrique.	Consdorf.
278	id.	Kayser, Pierre.	Cabaretier.	Tetange.
279	id.	Souvairan, Etienne.	Directeur de mines.	Lasauvage.
280	id.	Bouchet, Jacques.	Garde particulier.	id.
281	id.	du Clos, Raoul-Amédée.	Rentier.	Longwy.
282	id.	Schiltz, Henri.	Jardinier.	Bettembourg.
283	24 août.	Schmit, Pierre.	Commissaire de police.	Diekirch.
284	id.	Oriane, Jacques.	Propriétaire.	Elvange(Beckerich)

285	24 août.	Pescatore, Jean-Pierre.	Propriétaire.	Luxembourg.
286	id.	Barnich, Pierre.	id.	Eischen.
287	id.	Kayl, Jean-Pierre.	Cultivateur.	Abweiler.
288	id.	Mercier, Emile.	Négociant.	Epernay.
289	id.	Theisen, Mathias.	Accessiste-forestier.	Luxembourg.
290	id.	Eyschen, Paul.	Ministre d'État.	id.
291	26 août.	Stein, Henri.	Commis de banque.	id.
292	id.	Faber, Ernest.	Candidat-forestier.	id.
293	id.	Schæfer, Tony.	Avocat.	id.
294	id.	Liger, Auguste.	id.	id.
295	fd.	Wolff, Camille.	id.	id.
296	id.	Risch, Théodore.	id.	id.
297	id.	Wilhelmy, Émile.	id.	id.
298	id.	Brasseur, Alexis.	id.	id.
299	id.	Brasseur, Alexis, fils.	id.	id.
300	id.	Brasseur, Robert.	Étudiant.	id.
301	id.	Bivort, Jules.	id.	id.
302	id.	Mayrisch, Paul.	Commissionnaire.	Eich.
303	id.	Schmit, Nicolas.	Tonnelier.	Rœser.
304	id.	Ungeschück, Jean-François.	Secrétaire communal.	Bivange.
305	id.	Schumacher, Gustave.	Rentier.	Dippach.
306	id.	Franck, Nicolas.	Aubergiste.	Clemency.
307	id.	Funck, Charles.	Industriel.	Cap.
308	id.	Riwers, Jean.	Cabaretier.	Heffingen.
309	id.	Wolff, Auguste.	Ingénieur.	Esch-s.-l'Alzette.
310	id.	Weber, Auguste.	Médecin.	Dudelange.
311	id.	Adam-Knepper, Jean.	Marchand de chevaux.	Kehlen.
312	id.	Poekes, Pierre.	Négociant.	id.
313	id.	Schintgen, Alexandre.	Propriétaire.	Crauthem.
314	id.	Weiss, Michel.	id.	Mersch.
315	id.	Schambourg, Jean.	id.	Obercorn.
316	id.	Lampach, Ed.-Henri-Auguste	id.	Niederanven.
317	id.	Baron de Tornaco, Charles.	id.	Sanem.
318	id.	Krier, Eugène.	Cultivateur.	id.
319	id.	Sinner, Jean-Pierre.	id.	Livange.
320	id.	Jaminet, Jean.	id.	Berchem.
321	id.	Keyl, Nicolas.	id.	Frisange.
322	id.	Ruckert, Pierre.	id.	Ehlange.
323	id.	Welter, Christophe.	id.	Keispelt.
324	id.	Nieles, Jean.	id.	Dudelange.
325	id.	Diederich, Mathias.	id.	Berchem.
326	id.	Kirsch, Pierre.	id.	Wickrange.

327	26 août.	Mertz, Michel.	Cultivateur.	Hagen.
328	id.	Mauer, Michel.	id.	id.
329	id.	Elsen-Hippert, Jean-Pierre.	id.	Niedermertzig.
330	id.	Diederich, Jean-Pierre.	id.	Hellange.
331	id.	Gaasch, Jean-Pierre.	id.	id.
332	id.	Schumann, Gustave.	id.	id.
333	id.	Schumann, Jean-Baptiste.	Rentier.	Evrange.
334	id.	Putz, Félix.	Propriétaire.	Bourglinster.
335	id.	Angelsberg, Auguste.	Rentier.	Godbrange.
336	id.	Kons, Martin.	id.	Elvange (Remich).
337	id.	Velter, Eugène.	Tanneur.	Remich.
338	id.	Knepper, Jean-Pierre.	Notaire.	id.
339	id.	Wolerich, Pierre.	Vigneron.	Schengen.
340	id.	Koch, Jean-Pierre.	Régisseur.	id.
341	id.	Stumper, Jean-Pierre.	Garde général.	Grevenmacher.
342	id.	Meyers, Nicolas.	Candidat-notaire.	id.
343	id.	Botzem, François.	Cultivateur.	Wormeldange.
344	id.	Kraus, Jean.	id.	Bourglinster.
345	id.	Mehlen, Mathias.	id.	Manternach.
346	id.	Wilhelm, Pierre.	id.	Dalheim.

*Avis. — Frais de route.*

Par arrêté royal grand-ducal du 21 novembre 1888, il a été décidé que les gendarmes chargés d'escorter des personnes hors du ressort de leurs brigades et à une distance de dix kilomètres au moins, toucheront, outre les frais de transport qui leur seront avancés ou remboursés dans tous les cas, une indemnité de déplacement de 75 centimes par jour. Cette indemnité sera majorée de 25 centimes pour chaque distance de cinq kilomètres parcourue au-delà de la distance de dix kilomètres.

La fraction de plus de trois kilomètres comptera pour cinq kilomètres.

La distance parcourue pour le retour n'entre pas en compte pour le calcul de l'indemnité.

Lorsque le voyage est effectué par voie ordinaire, l'indemnité de déplacement est augmentée de moitié.

*Bekanntmachung. — Reisevergütung.*

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 21. November 1888 ist bestimmt worden, daß die Gendarmen, welche über die Grenzen ihrer Brigaden hinaus und auf eine Entfernung von wenigstens 10 Kilom. Personen zu eskortiren haben, außer den Transportkosten, welche ihnen in allen Fällen vorgestreckt oder heimgezahlt werden, eine tägliche Reiseentschädigung von 75 Centimes erhalten. Dieselbe wird um 25 Centimes erhöht für jede Entfernung von 5 Kilom. über diejenige von 10 Kilom. hinaus.

Bruchtheile von über 3 Kilom. zählen für 5 Kilom.

Die auf der Heimreise zurückgelegte Entfernung ist bei der Feststellung der Entschädigung nicht anzurechnen.

Findet die Reise auf gewöhnlichem Wege statt, so wird die Entschädigung um die Hälfte erhöht.

Lorsque la rentrée à la caserne ne peut avoir lieu le même jour, l'indemnité de déplacement est fixée à 4 fr.

Par le même arrêté, il est alloué aux gendarmes une indemnité de déplacement de 2 fr. 50 pour chaque nuit passée hors de la caserne, dans le ressort de la brigade, dans l'intérêt d'un service de police spécialement requis par l'autorité compétente.

Luxembourg, le 24 août 1889.

*Le Ministre d'État, Président  
du Gouvernement,*  
EYSCHEN.

---

Dieselbe beträgt 4 Fr., wenn die Rückkehr nach der Kaserne nicht am selben Tage stattfinden konnte.

Durch denselben Beschluß ist den Gendarmen eine Reiseentschädigung von Fr. 2,50 für jede Nacht bewilligt worden, welche sie außerhalb der Kaserne, aber innerhalb der Grenze ihrer Brigade, im Interesse eines Polizeidienstes verbringen, zu welchem sie durch die zuständige Behörde aufgefordert werden.

Luxemburg, den 24. August 1889.

*Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,*  
Eyschen.

---

**Marktpreise. — 2. Hälfte des Monats Juni 1889.**

Bezeichnung der Lebensmittel u. dgl.	Maße oder Gewicht.	Mittelpreise der verkauften Lebensmittel auf den Märkten von								
		Luxem- burg.	Die- kirch.	Wiltz.	Ettel- brück.	Echter- nach.	Remich	Mersch.	Greven- macher.	Esch- a. d. A.
Weizen . . . . .	Hectoliter	17 50	17 50	"	"	18 35	18 25	"	"	18 25
Mischelfrucht . .	—	15 50	16 50	"	"	16 85	16 75	"	"	16 50
Roggen . . . . .	—	14 00	14 50	15 00	"	15 00	"	"	"	14 00
Gerste . . . . .	—	13 00	12 00	"	"	11 85	"	"	"	13 00
Spelz . . . . .	—	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Heidekorn . . . .	—	"	"	13 75	"	"	"	"	"	"
Hafer . . . . .	—	9 00	8 00	7 85	9 00	7 35	7 75	"	"	8 50
Erbfen . . . . .	—	20 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Bohnen . . . . .	—	15 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Linfen . . . . .	—	22 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Kartoffeln . . . .	—	5 50	5 00	4 60	5 00	"	7 50	"	5 00	6 25
Weizen-Mehl . . .	Kilogr.	0 60	0 40	0 40	0 45	0 40	0 34	"	0 40	0 60
Mischel-Mehl . . .	—	0 50	0 38	0 34	0 35	0 37	0 28	"	0 36	0 50
Roggen-Mehl . . .	—	0 40	"	0 30	0 30	"	"	"	"	"
Geschälte Gerste .	—	0 70	"	"	"	"	"	"	"	"
Butter . . . . .	—	2 80	2 50	1 80	2 20	2 64	2 50	2 20	2 40	2 65
Eier . . . . .	Dugend.	0 90	0 80	0 67	0 70	0 87	0 75	0 65	0 75	0 75
Heu . . . . .	100 Kilo.	6 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Stroh . . . . .	—	8 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Buchenholz . . . .	Stere.	12 50	"	"	"	"	12 00	"	"	"
Eichenholz . . . .	—	9 00	"	"	"	"	9 00	"	"	"
Weichholz . . . . .	—	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dönsenfleisch . . .	Kilogr.	1 60	1 20	1 40	1 40	"	"	1 40	"	1 60
Rub- od. Rindfleisch	—	1 30	1 10	1 20	1 20	1 30	1 00	1 40	1 30	1 25
Kalbfleisch . . . .	—	1 40	1 10	1 20	1 20	1 40	1 00	1 20	1 30	1 35
Lammfleisch . . . .	—	1 60	1 20	1 80	1 40	"	1 60	1 40	1 80	1 60
Schweinefleisch . .	—	1 60	"	1 40	1 40	"	1 50	"	1 80	1 60
ib. geräuchert . . .	—	2 20	"	"	"	"	"	"	"	2 10